

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06/03/19  
COMPTE-RENDU**

Le six mars deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-huit février deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes du Poët sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Membres du Conseil Communautaire :**

**Nombre de membres en exercice : 93**

**Nombre de présents ou représentés :** 80 au point n° 1, 78 au point n° 2, 81 au point n° 3, 79 au point n° 4, 81 au point n° 5, 79 au point n° 6, 81 au point n° 7, 79 au point n° 8, 81 au point n° 9, 79 au point n° 10, 81 au point n° 11, 79 au point n° 12 et 74 du point n° 13 au point n° 26.

**Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND du point n° 1 au point n° 12 et M. Nicolas LAUGIER du point n° 13 au point n° 26.

**Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Lionel BOUMIER
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ROUGON
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD (absente non représentée du point n° 13 au point n° 26)
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT représenté par M. Gérard DUBUISSON à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Pierre BERAUD (absent non représenté du point n° 13 au point n° 26)
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ représenté par son suppléant, M. Sylvain GOSIOSO
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représenté par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO (absent non représenté du point n° 13 au point n° 26)
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU
  - M. Damien DURANCEAU représenté par M. Jean-Marie TROCCHI à qui il a donné procuration
  - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par son suppléant, M. Philippe AMIC
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Laurent MAGADOUX
  - M. Gino VALERA représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration
  - M. Robert GARCIN
  - Mme Dominique MICHELENA
  - M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Abel JOUVE à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET

- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. André AUBERIC
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Bernard MATHIEU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND (absent non représenté du point n° 13 au point n° 26)
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU
  - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU (n'a pas participé au vote des points 2, 4, 6, 8, 10 et 12)
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christiane GHERBI
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Marcel BAGARD
  - M. Nicolas LAUGIER
  - M. Michel AILLAUD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration (non représenté pour le vote des points 2, 4, 6, 8, 10 et 12)
  - Mme Céline GARNIER
  - M. Christophe LEONE représenté par Mme Christiane TOUCHE à qui il a donné procuration
  - M. Michel BRUNET
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON (absent non représenté du point n° 13 au point n° 26)
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - M. Albert MOULLET représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration (absent non représenté du point n° 13 au point n° 26)
  - Mme Isabelle BOITEUX représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule :
  - M. Gérard TENOUX
  - Mme Nathalie BOURGEAUD représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON (absente non représentée du point n° 13 au point n° 26)

- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Saïd SAOUDI
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK



**Ordre du jour :**

- Compte de gestion / budget général 2018
- Compte administratif principal 2018
- Compte de gestion / budget annexe des déchets ménagers 2018
- Compte administratif annexe 2018 des déchets ménagers
- Compte de gestion / budget annexe 2018 du SPANC
- Compte administratif annexe 2018 du SPANC
- Compte de gestion / budget annexe 2018 du parc d'activités du Val de Durance
- Compte administratif annexe 2018 du parc d'activités du Val de Durance
- Compte de gestion 2018 / budget annexe de l'Ecopôle Laragne
- Compte administratif annexe 2018 de l'Ecopôle Laragne
- Compte de gestion / budget annexe 2018 du parc d'activités du Poët
- Compte administratif annexe 2018 du parc d'activités du Poët
- Débat d'orientations budgétaires 2019
- Abrogation de la délibération n° 17.19 portant création d'un budget annexe « services communs »
- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses avant le vote du budget 2019
- Ecole de musique : périodicité de facturation du service auprès des usagers
- Convention de partenariat relative à la mise en place d'une « mission prévention » dans le sud du département des Hautes-Alpes / année 2019
- Financement du CCAS de la commune de Sisteron pour la gestion de la MSAP du Sisteronais / année 2017
- Demande d'autorisation de défrichement de la zone d'activité du Poët
- Convention de mise à disposition des locaux de la MSAP de Valdoule (Montmorin)
- Création de 3 emplois non permanents en CUI-CAE
- Renouvellement de 2 contrats CUI-CAE
- Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité / Base de loisirs de la Germanette
- Détermination du niveau de rémunération pour le recrutement d'un contractuel sur emploi permanent (chauffeur du service de collecte des déchets)
- Mise en place du plan de formation
- Questions diverses



Lecture est faite par le président du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 28 janvier 2019, qui est adopté et ensuite signé.

En début de réunion, M. Daniel SPAGNOU sollicite le vote du conseil communautaire concernant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Ce point concerne :

- Motion pour la mise en œuvre du désenclavement des Hautes-Alpes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition. Ce point est ajouté à l'ordre du jour.



### **1. Compte de gestion / budget général 2018**

*Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 80 – Suffrages exprimés : 80 (80 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2. Compte administratif principal 2018**

*Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 78 – Suffrages exprimés : 78 (78 pour)*

*Daniel SPAGNOU, président, (disposant de la procuration de Jean-Philippe MARTINOD) n'a pas participé au vote du CA*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif principal 2018.

### **3. Compte de gestion / budget annexe 2018 des déchets ménagers**

*Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4. Compte administratif annexe 2018 des déchets ménagers**

*Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)*

*Daniel SPAGNOU, président, (disposant de la procuration de Jean-Philippe MARTINOD) n'a pas participé au vote du CA*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif annexe 2018 des déchets ménagers.

### **5. Compte de gestion / budget annexe 2018 du SPANC**

*Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **6. Compte administratif annexe 2018 du SPANC**

*Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)*

*Daniel SPAGNOU, président, (disposant de la procuration de Jean-Philippe MARTINOD) n'a pas participé au vote du CA*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif annexe 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

## **7. Compte de gestion / budget annexe 2018 du parc d'activités du Val de Durance**

*Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **8. Compte administratif annexe 2018 du parc d'activités du Val de Durance**

*Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)*

*Daniel SPAGNOU, président, (disposant de la procuration de Jean-Philippe MARTINOD) n'a pas participé au vote du CA*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif annexe 2018 du parc d'activités du Val de Durance.

## **9. Compte de gestion / budget annexe 2018 de l'Ecopôle Laragne**

*Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **10. Compte administratif annexe 2018 de l'Ecopôle Laragne**

*Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)*

*Daniel SPAGNOU, président, (disposant de la procuration de Jean-Philippe MARTINOD) n'a pas participé au vote du CA*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif annexe 2018 de l'Ecopôle Laragne.

## **11. Compte de gestion / budget annexe 2018 du parc d'activités du Poët**

*Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 81 – Suffrages exprimés : 81 (81 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **12. Compte administratif annexe 2018 du parc d'activités du Poët**

*Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 79 – Suffrages exprimés : 79 (79 pour)*

Daniel SPAGNOU, président, (disposant de la procuration de Jean-Philippe MARTINOD) n'a pas participé au vote du CA

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif annexe 2018 du parc d'activités du Poët.

### **13. Débat d'orientations budgétaires 2019**

*Rapport sur les orientations budgétaires présenté par Daniel SPAGNOU*

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat portant sur les orientations générales à retenir pour l'exercice budgétaire 2019.

### **14. Abrogation de la délibération n° 17.19 portant création d'un budget annexe « services communs »**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'abroger la délibération n° 17.19 portant création d'un budget annexe « services communs ».

### **15. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses avant le vote du budget 2019**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Sur le budget principal 2019 :

- Au chapitre 20 : Immobilisations incorporelles
  - ✓ Article 2051 : achat de cartes topographiques numérisés pour l'utilisation d'un GPS destiné au service « randonnée » pour un montant de 149.91 € HT soit 179.90 € TTC.
- Au chapitre 21 : Immobilisations corporelles
  - ✓ Article 2158 : achat d'un projecteur hybride à l'entreprise TREZZINI - 10, rue de la concorde – 05300 LARAGNE, pour un montant de 127,40 € HT, soit 152,88 € TTC, d'un projecteur pour un montant de 74,54 € HT soit 89,87 € TTC (dont écotaxe) et d'un télémètre pour un montant 79,00 € HT soit 94,88 € TTC (dont écotaxe) à l'entreprise Gédimat -Peuzyn – « La chaussais » -05700 SERRES, destinés au pôle « service aux communes »,
  - ✓ Article 2158 : achat d'un GPS (système de localisation par satellite) à l'entreprise APPROACH GAP MILLIOM MONTAGNE EURL – 8, bd d'Orient – Zone TOKORO – 05000 GAP-, pour un montant de 524,84 € HT soit 629,80 € TTC, destiné au service « randonnée »,
  - ✓ Article 2183 : achat d'un disque dur, d'un adaptateur et d'un écran large à l'entreprise LDLC 2, rue des érables – 69578 LIMONEST Cedex, pour un montant total de 127 € HT soit 152,40 € TTC, destinés au service « ressources humaines »,

- ✓ Article 2183 : achat d'une souris centrale Rollermouse USB à l'entreprise CAP VITAL Santé 33, espace Mirabeau – 04100 MANOSQUE pour un montant de 307,50 € HT soit 369 € TTC, destinée au service « finances »,
- ✓ Article 2188 : achat d'un coupe branches télescopique à l'entreprise ALPAGRI – 9, avenue des sports - BP 22- 05300 LARAGNE-MONTEGLIN pour d'un montant de 104,17 € HT soit 125 € TTC, destiné à la base de loisirs de la Germanette.

Sur le budget SPANC 2019 :

- ✓ Article 2183 : achat d'un ordinateur (unité centrale et écran) d'un montant de 659,16 € HT soit 791 € TTC à l'entreprise DPS Informatique – 135, rue Saunerie – 04200 SISTERON.

### **16. Ecole de musique : périodicité de facturation du service auprès des usagers**

*Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte que la facturation des cours aux élèves de l'école de musique soit réalisée au trimestre à terme échu,
- accepte la mise en place des titres payables sur internet (TIPI),
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce service.

### **17. Convention de partenariat relative à la mise en place d'une « mission prévention » dans le sud du département des Hautes-Alpes / année 2019**

*Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 73 (73 pour et 1 abstention)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention de partenariat pour l'année 2019 et à inscrire les crédits correspondants au budget général 2019 de la CCSB.

### **18. Financement du CCAS de la commune de Sisteron pour la gestion de la MSAP du Sisteronais / année 2017**

*Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la prise en charge de 60 % du salaire de l'agent d'accueil du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Sisteron au titre de l'année 2017.

### **19. Demande d'autorisation de défrichement de la zone d'activités du Poët**

*Projet de délibération technique présenté par Jean-Pierre TEMPLIER*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 73 (73 pour et 1 abstention)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à :

- constituer et déposer la demande d'autorisation de défrichement,
- signer tout autre document relatif à cette affaire.

### **20. Convention de mise à disposition des locaux de la MSAP de Valdoule (Montmorin)**

*Projet de délibération technique présenté par Robert GAY*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les termes de la convention de mise à disposition par la commune de Valdoule des locaux destinés à accueillir la Maison de Services Au Public (MSAP) ;
- approuve l'annexe à cette convention établissant les conditions de répartition et de refacturation des charges de fonctionnement des locaux ;
- autorise le président à signer cette convention et tous les actes y afférents.

### **21. Création de 3 emplois non permanents en CUI-CAE**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création des 3 emplois d'adjoint technique en Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI CAE) ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget concerné ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment les contrats de travail des agents concernés.

### **22. Renouvellement de 2 contrats CUI-CAE**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les renouvellements des emplois en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général et au budget annexe des déchets ménagers ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget concerné ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment les contrats de travail des agents concernés.

### **23. Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité / Base de loisirs de la Germanette**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création de ces emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité proposés ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget concerné ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment les contrats de travail des agents concernés.

### **24. Détermination du niveau de rémunération pour le recrutement d'un contractuel sur emploi permanent (chauffeur du service de collecte des déchets)**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le recrutement d'un contractuel sur l'emploi permanent vacant d'adjoint technique à compter du 7 mars 2019 pour une durée d'un an ;
- approuve le niveau de rémunération de cet agent ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget annexe des déchets ménagers ;



- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le contrat de travail de l'agent qui sera recruté.

### **25. Mise en place du plan de formation**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le plan de formation 2019-2021 ;
- autorise le président à sa mise en œuvre.

### **26. Motion pour la mise en œuvre du désenclavement des Hautes-Alpes**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter une motion pour la mise en œuvre du désenclavement des Hautes-Alpes en demandant à l'Etat d'envisager toutes les pistes pour l'amélioration de la desserte autoroutière, routière et ferroviaire des Hautes-Alpes.